***Assemblée plénière du 27 juin 2014***

ENVIRONNEMENT **-**Rapport n°*45*

### Stratégie globale pour la biodiversité

### en Provence-Alpes-Côte d’Azur

**Sans nature, pas de vie. Sans nature, pas de futur** ; c’est aussi simple que cela. En PACA, la nature est riche et diversifiée. Elle nous nourrit, nous soigne, est à la base de notre économie régionale : agriculture, forêts, tourisme, et de notre culture.

**Quand on la détruit, on détruit l’économie et l’emploi.** En Europe, si on se base sur une définition très limitée des éco-industries (agri bio, écotourisme…) 1 emploi sur 40 dépend de la biodiv. Si on élargit cette définition aux emplois indirectement liés, on atteint 1 emploi sur 6 ! Finalement quel emploi existerait sans la nature ? un pharmacien vend des médicaments, un chef de chantiers utilise des matériaux, un prof d’histoire du papier. Tout est produit de la biodiversité. **Sans nature, il n’y a rien, pas de société et encore moins d’économie.**

Si le vivant n’a pas de prix, en revanche, **sa perte a un coût et coûte cher** ! Selon le rapport de l’économiste Sukhdev, la perte annuelle des services (écosystémiques) rendus par la nature (approvisionnement en ressources, dépollution, régulation climatique…) est estimée à 50 milliards d’euros par an, alors qu’1 euro investi dans la biodiversité, c’est 100 euros de retour sur investissement. Estimer en ce sens la valeur économique de la nature est nécessaire pour faire agir. Il ne s’agit pas de se demander combien la nature va me rapporter mais combien elle va me faire économiser ?

Par ex, la plantation et restauration de 12000 ha de mangroves au Vietnam a couté 1,1 million de dollars mais a évité des dépenses annuelles de 7,3 m grâce à cette barrière naturelle contre les tempêtes et l’érosion.

Autre ex, la conservation de 20 à 30% des océans par création de zones marines protégées pourrait créer 1 million d’emplois et protéger des stocks de poissons d’une valeur de 70 à 80 millions de USD

Pour toutes ces raisons, il est de notre responsabilité de la préserver et la valoriser, tant dans nos espaces protégées qu’ailleurs sur nos territoires, jusque dans nos villes.

-------

**La biodiversité, c’est l’ensemble des organismes vivants (dont l’homme) et les relations entre eux et leurs milieux de vie.**

**La Stratégie Globale pour la Biodiversité (SGB), c’est « repenser notre relation homme-nature** pour faire émerger un nouveau modèle de développement, dans lequel la biodiversité soit mieux connue, préservée et valorisée » , c’est se donner les moyens de bénéficier de tous les services qu’elle nous rend. **Elle pose le cadre d’intervention de notre politique régionale en matière de biodiversité et propose des plans d’actions thématiques.**

**Une stratégie « globale » au sens de :**

* **Mobiliser tous les acteurs** : Elle est le fruit d’un long travail de co-construction tant en interne avec les élus et services (concernés par les premiers plans d’action présentés), qu’avec les acteurs du territoire.
* Elle s’intéresse **tant à la biodiversité « remarquable »** de nos espaces protégés **qu’à une biodiversité plus ordinaire**, urbaine et péri-urbaine : avec le SRCE étroitement lié et complémentaire de la Stratégie, outil de prise en compte de la biodiversité dans les documents d’urbanisme ou le plan d’action biodiversité urbaine, on s’interesse à la nature partout
* Enfin, **globale au sens de s’intéresser à toutes nos politiques publiques** afin qu’elles intègrent progressivement l’enjeu biodiversité. Le cadre d’orientation est ainsi complété d’une première série de plans d’actions visant l‘agriculture, la forêt, les milieux aquatiques et marins, la mobilisation des acteurs.

Il s’agit d’un processus continu d’amélioration et de prise en compte de l’impact de nos actions sur la biodiversité. Demain, nous pourrons développer des plans d’action biodiversité et lycées, et transports, et économie…

**La mobilisation de tous les acteurs est essentielle** ; prenons l’exemple des Trames Vertes et Bleues : leur succès sera le fruit de la concertation, de la mise en mouvement des élus locaux, des aménageurs, des agriculteurs, des propriétaires fonciers, des naturalistes, des écologues, des chasseurs, bref de toute la population locale.

Pour animer une dynamique positive sur notre territoire et valoriser les actions de chacun en faveur de la biodiversité, **une Charte d’engagement est proposée « Agir pour la biodiversité en PACA ».**

**Le Comité régional Biodiversité (CRB)**, créé en 2012, pour échanger entre les parties sur tout sujet ayant trait à la biodiversité et aux continuités écologiques, aura un rôle à jouer en tant qu’organe de suivi et de reconnaissances des engagements.

Pour les partager et démultiplier, deux outils : **l’Observatoire de la biodiversité, animé par l’ARPE, et les Assises de la Biodiversité.**

---------

**Certains diront, avec quelles compétences et avec quels moyens répondre à cette ambition ?**

Engagée sur la biodiversité avec ses PNR et RNR, la Région a été reconnue depuis le Grenelle de l’Environnement comme la bonne échelle pour appréhender les enjeux biodiversité. Chargée d’élaborer, en co-pilotage avec l’Etat, des SRCE, la plupart des régions ont souhaité se doter de stratégie régionale biodiversité.

Depuis le 27 janvier 2014[[1]](#footnote-1), la Région est chargée « d'organiser, **en qualité de chef de file**, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la protection de la biodiversité. »

En ce qui concerne les moyens, je ne cache pas mon souhait qu’en parallèle de cette reconnaissance, il puisse y avoir une recette dédiée.

Sans attendre, je serai d’avis que nous suivions les préconisations du CESER, en écho aux accords internationaux de Nagoya de 2010, qui consiste de façon plus pragmatique à **cesser les subventions dommageables à la biodiv et dans le respect de notre délibération de décembre dernier, d’orienter nos subventions avec des bio conditionnalités,** qui puissent favoriser les acteurs qui entreprennent des actions positives pour la nature .

---------

Merci aux élus impliqués, aux acteurs de la biodiversité très impliqués à nos côtés, et tout particulier au Service Biodiversité de la Région.

Tous engagés pour la biodiversité, c’est notre Stratégie pour la Biodiversité !

Annabelle Jaeger

Conseillère régionale déléguée à la biodiversité

1. Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles [↑](#footnote-ref-1)